

DELIBERATION N° 14/2025

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 17 juillet 2025

Protocole transactionnel - Lycée Chateaubriand de Rome

Le conseil d'administration,
Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Le conseil d'administration autorise la directrice générale à signer un protocole transactionnel avec un personnel de droit local du lycée Chateaubriand de Rome, au titre de compensation pour l'absence de versement de cotisations sociales de la part du Lycée pour les années scolaires 1980 à 1982.

Nombre de votants : 33/33

Pour : 28/33

Contre : -/-

Abstention : 05/33

Fait à Paris, le 17/07/2025

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Cyrille PIERRE

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr